

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

Présents : Mmes : Martine CHARROIS / Régine DUBOIS
MM. Guy DELNESTE / Jean Jacques DURAND / Bernard GAREAU / Florian GUY / François ROUX

Absents : M. Fabien GUERIN (pouvoir à Jean Jacques DURAND)

Secrétaire de séance : Bernard GAREAU

Début de la séance : 18 H 30

INTERVENTION ONF

En préambule à la réunion du conseil proprement dite Mme Caroline MERRET et M. Corentin BOUTHORS (ONF) présentent aux conseillers sous forme de projection commentée :

- Le programme des travaux pour 2016 avec notamment le projet de création d'une nouvelle route forestière.
- Le programme de coupe.

Après quelques échanges questions/réponses avec les conseillers, Mr le Maire remercie les agents ONF pour leur intervention et la séance du conseil commence son déroulement normal

1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 25 MARS 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- AFFOUAGES SAISON 2015-2016 ET BOIS :

- A ce jour, sur les 17 lots attribués, 11 ont pu être cubés, les 6 autres n'ayant pas encore été mis en tas. Ces 11 lots représentent 296 stères soit 944.00 € acomptes déduits.
- Vente parcelle 18 : La vente par adjudication de la parcelle 18 est prévue le 15/06. L'estimation faite par l'ONF est de 8 310 €. Il est convenu de laisser le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait.
- Travaux sylvicoles 2016 : Les propositions présentées en début de séance portent sur le cloisonnement des parcelles 8 et 9 (estimation 1 200€) et le dépressage de la parcelle 23 (estimation 6 300€). Mr le Maire rappelle que 11 580 € ont été inscrits au budget 2016 mais que cela ne concernait que des travaux terminés en 2015 et que si ces nouveaux travaux sont effectués au 2^{ème} semestre, ils ne pourront être facturés et payés qu'en 2017. Il est convenu de demander d'autres devis que celui de l'ONF.
- Plan de coupe 2017 :
Martelage parcelle 31 et mise en vente, martelage parcelle 30 et délivrance de bois, martelage parcelle 30 vente des grumes et délivrance houppiers et petits bois.
Le plan de coupe est approuvé à l'unanimité.
- Route forestière : Le projet présenté en début de réunion est examiné et discuté :
Il s'agit d'une route de 1 120 m se raccordant sur celle réalisée dernièrement avec CRAI. Le coût estimé, maîtrise d'œuvre comprise est de 80 000€ HT subventionné pour 50 %, soit un coût pour la commune de 40 000 €. La question de l'opportunité de cette réalisation est posée au vu du retour sur investissement très étalé dans le temps. Après discussion il est convenu de demander à l'ONF une nouvelle estimation qui ne prendrait en compte que la partie basse du projet (en T avec le raccordement sur existant et une place de retournement).

3- CONVENTION CCAVM

Il est rappelé que concernant les travaux de voirie et de signalisation sur le territoire communal nous avons recours à la maîtrise d'œuvre de la CCAVM pour pouvoir bénéficier de tarifs avantageux. Cela suppose la passation entre notre commune et la CCAVM d'une convention renouvelable chaque année.

Il est donc proposé de valider la convention pour 2016.

Accord du conseil à l'unanimité.

4 – EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCAVM :

Le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) publié LE 30/03/16 prévoit le rattachement des communes de Merry-sur-Yonne, Bois d'Arcy et Arcy-sur-Cure à la CCAVM à compter du 01/01/2017. L'arrêté préfectoral correspondant a été publié le 04 mai et il nous est demandé en tant que membre de la CCAVM d'émettre un avis. Considérant que sur ces 3 communes l'une n'était pas favorable à ce rapprochement désormais imposé, les conseillers à l'unanimité décident de ne pas émettre d'avis sur le sujet.

5- CANTINE SCOLAIRE CHATEL-CENSOIR :

La participation d'Asnières au frais de cantine scolaire pour les enfants d'Asnières scolarisés à Chatel doit faire l'objet au titre de l'année civile 2016 d'une nouvelle délibération.

La part des parents est de 3.75 € et celle de la commune de 3.02€ par enfant et par repas.

Les conseillers présents avant de se prononcer souhaitent avoir plus d'informations sur le calcul conduisant à un coût de 6.77 € par repas.

La délibération est donc reportée à la prochaine réunion.

6 – CAMPAGNE STERILISATION DES CHATS ERRANTS :

La convention avec l'association Trente millions d'amis a été signée. Il nous faut maintenant pour avoir « l'ordre de mission » (prise en charge pour le cabinet vétérinaire prendre un arrêté précisant la période prévue de capture, une estimation du nombre de chats.

Nous allons essayer sur juin avec prêt de cages piégeuses par Chatel-censoir

7 – BUDGET:

La commune facture à ERDF annuellement une redevance pour occupation du domaine public (RODP) pour les lignes électriques BT. La délibération sur ce sujet datant de 2004, il convient de la mettre à jour sachant que la détermination du montant annuel est désormais de la compétence du SDEY qui nous a communiqué les chiffres suivants à entériner :

RODP 2015 : 196.758 € arrondi à 197 €

RODP 2016 : + 0.28% 197.31€ arrondi à 197€

Accord du conseil

8 – AIRE DE JEUX AU LAVOIR :

- Les tables et bancs ont été mis en place
- Le marquage au sol de places de stationnement a été réalisé, reste à mettre en place l'ilot préventif avec panneau
- L'électrification du lavoir devrait intervenir courant juin
- Un acompte de 12 000€ sur la subvention DETR 2015 a été perçu.

Des incivilités ont été malheureusement constatées : adolescents sur les jeux pour enfants (âge limite 8 ans), circulation avec des engins motorisés, canettes ou bouteilles abandonnées etc.

9 – VOIRIE FAUCHAGE :

Jusqu'en 2015, le fauchage des accotements au-delà du panneau du village était à la charge de la communauté de communes et ou du département. Dans un souci d'économies, cette prestation n'est plus assurée en 2016 par la CCAVM et devient à la charge de la commune. Pas de grands changements pour nous puisque nous le faisons avec notre matériel. Par contre la commune de Lichères sur Yonne nous a demandé de faire ce fauchage sur la route d'Armes dans la continuité de notre soit 1 820 m.

Une proposition de prestation de services va être faite sur la base des tarifs pratiqués par les fournisseurs de la CCAVM.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Une course cycliste 20^{ème} circuit Icaunais, étape CHABLIS-VEZELAY-CHABLIS avec restrictions de circulation traversera Asnières le 18 juin (sens Vezelay-Chatel) vers 15h30
- La commission de suivi du site de la carrière d'Asnières se tiendra le 09 juin à la Sous -Préfecture (le maire d'Asnières y est invité d'office).
- Il est précisé à l'usage des habitants que les travaux non soumis à permis de construire et portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes et qui consistent en :
Extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, fenêtres de toit.....
Construction d'annexes : piscine, abri de jardin, garage de moins de 30 m2....
Edification de clôture.
Doivent faire l'objet d'une déclaration **préalable** à déposer en mairie.
- Les consignes de tri sélectif évoluent à compter du 15 juin, un document précisant les nouvelles dispositions va être distribué.
- Une conseillère signale avoir constaté des vitesses excessives de véhicules sur la place publique ; L'instauration d'une zone 30 est évoquée, mais cela suppose également la pose de panneaux peu esthétiques. Le dialogue avec les personnes incriminées est jugé préférable dans un premier temps.
- La pose de ralentisseurs type « Bois de la Madeleine » à certains endroits va être étudiée par la commission voirie.
-

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45